

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Cette subvention concerne l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou reconditionné.

Elle ne peut être versée qu'une seule fois par demandeur.

Son montant s'élève à 20% du prix TTC du vélo, sans pouvoir dépasser le plafond de 120€.

Merci de renseigner	Nom	Prénom
	Adresse	
	Téléphone	
	Mail	
	Date Signature	

Merci de joindre	Pièces à joindre obligatoirement <i>(Toutes les pièces doivent être au nom et prénom du demandeur.)</i>
	1 - Une copie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité.
	2 - Une copie de la facture acquittée du vélo électrique, datant de moins d'un an à la date de la demande de subvention.
	3 - Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois.
	4 - Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
	5 - Une copie du certificat d'homologation ou certificat de conformité du vélo à assistance électrique aux normes européennes (avec la référence et la désignation du vélo).

Merci de répondre	Suite à votre demande, nous vous remercions de bien vouloir compléter impérativement le questionnaire en ligne Prime achat VAE
	Vous pouvez aussi télécharger le document « Questionnaire Prime VAE », le remplir, puis le joindre à votre dossier avant de l'envoyer.
	Les informations recueillies, anonymisées, permettront au service Mobilité d'évaluer cette opération et de l'adapter.

Le dossier complet est à retourner au service des finances

Par courrier

Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat
Service Finances
340, Boulevard d'Avignon CS 6075
84 170 Montoux

Par mail

service.compta@sorguesducomtat.fr